



# COMMENT PARTAGER LA ROUTE HARMONIEUSEMENT

Par Michel Boucher, ing.

**Mémoire déposé  
lors de la  
consultation  
publique sur la  
sécurité routière**

Le 28 février 2017

# COMMENT PARTAGER LA ROUTE HARMONIEUSEMENT

Par Michel Boucher, ing

# TABLE DES MATIERES

Préface .....	4
Situation actuelle du partage de la route .....	5
Problématique .....	5
Polarisation des points de vues .....	5
Législation actuelle .....	6
Comment pouvons-nous changer les valeurs (comportements) d'une société ? .....	7
L'éducation.....	7
Moyens.....	7
Renforcement par la répression .....	10
Renforcement positif .....	11
Pose d'une signalisation de partage de la route .....	12
Équipements technologiques de sécurité routière.....	13
Conclusion.....	14

# TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Panneaux créés afin d'assurer un partage de la route sécuritaire .....	4
Figure 2 - Photo prise lors du Tour du silence de la Rive-Sud.....	14

# PRÉFACE

Je me présente, Michel Boucher, je suis ingénieur civil de formation avec un diplôme de deuxième cycle en gestion de projets

Je m'implique pour le partage de la route et la sécurité routière suite à la mort de mon fils Tristan, âgé de 14 ans, qui s'est fait happé le 17 juillet 2012 alors qu'il roulait en vélo.

Suite à cet accident, je me suis engagé dans l'organisme Tour du silence Rive-sud qui commémore une fois par année la mémoire des cyclistes décédés sur les routes. Un volet scolaire a aussi été développé pour conscientiser les étudiants de diverses écoles de la Rive-Sud au partage de la route.

À l'automne 2015, j'ai entrepris une campagne de sensibilisation du partage de la route entre cyclistes et automobilistes à travers le Québec. Une requête a été transmise à 780 municipalités, leur demandant d'installer sur leurs routes une signalisation avisant les automobilistes de laisser un dégagement minimum de 1,5 mètre lors d'un dépassement de cycliste. Actuellement, 181 municipalités ont confirmé avoir mis l'un des panneaux suivants sur leur territoire.

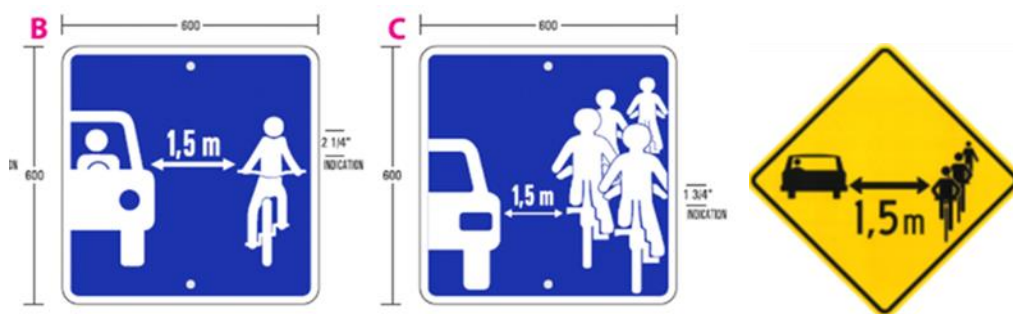


Figure 1 - Panneaux créés afin d'assurer un partage de la route sécuritaire

Je propose dans ce mémoire une vision qui se veut des plus globales en tant que gestionnaire, mais également en tant que victime direct d'un accident de la route.

# SITUATION ACTUELLE DU PARTAGE DE LA ROUTE

## PROBLÉMATIQUE

Que la réforme du code de la sécurité routière soit effectuée ou non, il y a actuellement un manque de partage de la route, car les règles de la sécurité routière ne sont pas suivies. Mais, au-delà de la législation, ce sont les comportements déviants qui sont à l'origine du manque de partage de la route. D'autres pays et états ayant moins de législation que la nôtre sont pourtant parvenus à un partage harmonieux de la route. L'amélioration de notre législation reste souhaitable, mais elle ne fait pas l'objet de mon mémoire.

La source du problème réside dans les mœurs et la compréhension de chacun face à la sécurité routière. Dans ce monde des plus individualiste, l'application des notions de courtoisie et de respect est la solution à la majorité des problèmes. Certains accidents restent malheureusement inévitables. Par contre, éliminer les tragédies engendrées par le manque de courtoisie permettra d'améliorer le bilan routier à coup sûr.

## POLARISATION DES POINTS DE VUES

Suite à l'accident de mon fils ou à tous autres accidents impliquant soit un piéton ou un cycliste, nous constatons, tant sur les réseaux sociaux que dans les médias, la polarisation des différents lobbys en rapport à la sécurité. Cette polarisation est soit du côté des cyclistes, soit du côté des automobilistes.

Les discours enflammés des uns envers les autres quant à la responsabilité de chacun dans un tel accident ne semblent pas démontrer un désir de partage harmonieux à long terme.

## LÉGISLATION ACTUELLE

Quant à la législation actuelle, je laisse le soin aux autres intervenants d'émettre leurs positions pour une réforme globale de la loi. Je propose cependant que soit établie la notion de vulnérabilité où le plus gros doit toujours protéger le plus vulnérable sur la route. L'établissement clair de cette notion permettrait une compréhension plus efficace du partage harmonieux de la route (incluse dans la Convention de Vienne). De plus, les éléments technologiques pourraient faire partis de la réforme de la loi. Ce sujet sera abordé plus loin dans cette réflexion.

# COMMENT POUVONS-NOUS CHANGER LES VALEURS (COMPORTEMENTS) D'UNE SOCIÉTÉ ?

Voici la question à la base de mon mémoire pour le partage harmonieux de la route.

Dans les prochaines lignes, nous verrons les moyens possibles pour un changement de comportement soit : l'éducation, le renforcement par la répression, le renforcement positif, l'ajout de signalisation et finalement l'ajout d'équipements technologiques.

## L'ÉDUCATION

Le partage de la route est une question de respect de chacun envers l'autre. Comment sensibiliser les automobilistes à faire attention aux plus vulnérables ? Aux cyclistes à respecter les règles de sécurité routières ? Aux piétons de regarder où ils vont et de ne pas se concentrer sur leur cellulaire ou autres éléments de distraction lorsqu'ils marchent ?

Sachant que l'élément premier est l'éducation, quels sont les moyens que nous devrions utiliser pour diffuser le message du partage de la route ?

Les moyens sont de sensibiliser les piétons, les cyclistes et finalement les automobilistes.

## MOYENS

### Sensibiliser les piétons

À l'été 2016, j'ai entendu une piétonne se plaindre d'un cycliste qui circulait à environ 30 km/h sur une piste cyclable et de l'avoir frôlé. Par contre, personne ne lui a posée la question suivante : pourquoi celle-ci se retrouvait sur une piste cyclable ?

La raison est que la personne n'avait pas regardé où elle se déplaçait et, tout à coup, elle se retrouve à pied dans une voie où les cyclistes ne s'attendent

pas à voir quelqu'un sortir de nulle part. Réaction de la piétonne ; elle blâme le cycliste.

En analysant froidement la situation, la piétonne aurait dû regarder de chaque côté de la piste cyclable avant de traverser. Dans ce monde individualiste, cette personne utilise les médias sociaux pour transférer ses responsabilités à quelqu'un d'autres sans se questionner elle-même du pourquoi de la situation.

Pour changer ce comportement, cela va prendre plusieurs années par des campagnes de sensibilisation mais, à la base, ce devrait être fait dans les familles. Cependant, il serait bien difficile actuellement de transmettre un système de valeurs collectives alors que celui-ci est quasi inexistant. L'école semble un excellent véhicule pour ce type d'éducation de par des activités scolaires ou parascolaires. Réintégrer un cours de civisme est peut-être la solution ?

### Sensibiliser les cyclistes

Le code de sécurité routière permet l'utilisation de la route aux cyclistes, mais la grande majorité des cyclistes âgés de moins de 16 ans n'ont aucune notion des articles de lois rattachés à leurs responsabilités comme cyclistes. De plus, cette éducation de code de la sécurité routière devrait être enseignée lorsque que nous suivons des cours de conduite automobile, mais peu d'école prennent le temps d'enseigner les règles de conduite d'un vélo, car ils enseignent principalement la conduite automobile. Il n'y a donc aucun enseignement des règles et des responsabilités que le cycliste doit suivre lorsqu'il se retrouve sur la route.

Si nous voulons améliorer le comportement des cyclistes face à leurs responsabilités, il faut envisager un moyen d'en diffuser l'information. L'organisme Tour du silence Rive-sud, lors de leur volet scolaire, diffuse ses règles, mais la portée est de quelques centaines de cyclistes.



Tout organisme qui fait la promotion du cyclisme devrait remémorer les responsabilités que doivent suivre leurs membres lors de la pratique de leur sport.

Prenons l'exemple suivant : la législation actuelle exige que nous devons circuler en file indienne lors de déplacement en vélo et non 2 par 2. Je comprends l'argumentaire qu'en circulant 2 par 2, les automobilistes ne forcent pas le dépassement intrépide de ceux-ci alors qu'une voiture arrive en sens inverse, mais nous ne pouvons pas faire la promotion d'une infraction pour souligner l'infraction de l'autre partie.

Serait-il possible qu'avec la pratique d'activités sportives pour des "Cubes énergies", diffusés par un leader incroyable qu'est Pierre Lavoie, que la SAAQ envisage une association-collaboration avec son organisme pour développer un volet "saines habitudes de vie et de comportement sécuritaire à vélo"? Certains pays comme la Hollande ont des cours de conduites en vélo. À cet égard, la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes (FQSC) pave déjà la voie par leur cours "capitaine de route".

Ceci est une proposition à explorer, mais il faut enseigner au moins de 18 ans les règles de sécurité pour la portion vélo s'ils veulent prendre la route.

### Sensibiliser les automobilistes

Actuellement, la SAAQ fait des campagnes dans les médias. Ces campagnes rejoignent effectivement un vaste auditoire qui permet une sensibilisation permanente de la situation. Nous devons continuer dans cette démarche à long terme.

## RENFORCEMENT PAR LA RÉPRESSION

Un autre moyen pour changer les comportements est par le mode répréhensible. Il faut continuer à donner des amendes à ceux (piétons, cyclistes et automobilistes) qui enfreignent la loi. Malheureusement, une majorité des citoyens changent leurs comportements seulement si leur portefeuille en souffre et c'est démontré.

## RENFORCEMENT POSITIF

Avons-nous regardé la possibilité de permettre aux agents de la paix de donner des « points d'aptitude » si un citoyen démontre une courtoisie sur la route ?

Mis de l'avant par le service de police, ce type d'intervention a été mis sur pied par la Ville de Longueuil avec son programme (je troque mon ticket) de renforcement positif en échangeant une amende par un cours de sensibilisation à la pratique sécuritaire du vélo.

Du côté des automobilistes, un conducteur pourrait recevoir 1 point d'aptitude lors qu'il démontre une énorme courtoisie, et ce jusqu'à un maximum de 3 points qui pourraient annuler un comportement antérieur inapproprié. Le renforcement positif est à l'occasion utilisé dans la formation mais d'avantage d'études devraient possiblement être réalisées sur ce type d'apprentissage.

## POSE D'UNE SIGNALISATION DE PARTAGE DE LA ROUTE

De mon côté, j'ai demandé aux municipalités de mettre sur les routes municipales les plus achalandées un panneau de partage de la route pour rappeler à tous la nouvelle disposition de la distance à laisser lors d'un dépassement, soit 1.5 mètre pour toute route de plus de 50 Km/h.

Cette signalisation, telle que celle identifiant les zones où l'on risque plus fortement de rencontrer un chevreuil, indique la forte probabilité de rencontrer un cycliste et rappelle à tous de laisser une distance entre lui et le cycliste.

Cette distance, qui fut mise dans un projet de loi (Loi 100), est encore mal diffusée, car elle fut incluse dans un projet de loi pour les taxis. Seulement ceux qui ont de l'intérêt dans le cyclisme en sont informés. Ceci est une des raisons de ma démarche, mais j'aimerais en diffuser l'information par une participation encore plus active des municipalités et du gouvernement dans cette nouvelle disposition légale.

Sachant que la durée de vie d'un panneau est de 10 à 15 ans, ceci donne pour suffisamment de temps à un changement de comportements. À la fin utile des panneaux, nous pourrions décider de les enlever ou de continuer l'exercice si nous remarquons toujours un manque de partage de la route et de courtoisie.

## ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans les dernières années, nous avons vu sur des modèles d'automobiles des détecteurs d'angles morts et des caméras pour détecter tous mouvements. Pouvons-nous rendre ces équipements obligatoires pour tous les véhicules et principalement les véhicules lourds, car leurs angle-mort sont très étendus ? Si des caméras avaient détectées la présence de mon fils dans l'angle-mort de l'autobus, ce dernier n'aurait possiblement pas viré à droite en le happant. Ces dispositifs existent et nous devrions exiger que tous nouveaux modèles de véhicule après 2018 disposent de ce dispositif.

## CONCLUSION

Comme mentionné ci-haut, les règles actuelles nécessitent peut-être une réforme en profondeur due à l'évolution de la société suite à la présence plus forte de la pratique du vélo comme transport alternatif ou à la pratique du sport. Quelques soient ces changements, il faut en premier lieu changer les comportements de tous face au partage de la route.

L'éducation et les autres moyens mentionnés ci-haut sont la clé du succès pour changer les comportements.



Figure 2 - Photo prise lors du Tour du silence de la Rive-Sud